

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 V. 193 Vœu relatif à la Dotation Horaire Globale des collèges.

Le Conseil de Paris,

Le Rectorat a décidé de baisser les moyens alloués aux collèges parisiens, et notamment par une réduction parfois drastique de la Dotation Horaire Globale (DHG), baisse qui vient s'ajouter à celle de l'année dernière et que les collèges du 19^e subissent eux aussi ;

Cette décision aura des impacts très concrets dès la rentrée 2019 : alourdissement des effectifs, fermeture de classes, suppression d'options facultatives, arrêt ou reports de projets pédagogiques innovants (classes de méthodologie en co-enseignement, classe bilingue, dédoublement en demi-groupes) ;

Les équipes pédagogiques comme les représentants des parents d'élèves sont légitimement inquiets : cette baisse s'inscrit dans un mouvement de réduction des moyens aux établissements du 2nd degré voulu par le Ministère de l'éducation Nationale, et ce, même dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;

Depuis plusieurs années, les équipes pédagogiques, l'ensemble de la communauté scolaire en partenariat avec la Ville de Paris proposent dans chaque établissement de véritables parcours de réussite et d'excellence. Ils se passent de belles choses dans nos collèges, contribuant à renforcer leur attractivité : aménagement innovant, parcours culturel ou sportif de haut niveau, découverte du monde professionnel, lutte contre les discriminations, matinées citoyennes ;

Nous sommes également attachés à valoriser le parcours éducatif des collégien.ne.s, comme peuvent le faire les cérémonies de remise de diplômes de Brevet des collèges organisées par la mairie d'arrondissement ;

Ce travail doit pouvoir continuer ;

Convaincus qu'un meilleur suivi individuel des élèves ainsi que la capacité de chaque établissement à construire une offre pédagogique attractive et singulière, et plus largement, la réussite des jeunes scolarisé.e.s au sein de l'école publique, constituent des objectifs partagés avec le Gouvernement ;

Sur proposition de François DAGNAUD, Roger MADEC, Sergio TINTI, Fatoumata KONE et Léa FILOCHE,

Émet le vœu :

- que la Ville de Paris relaie auprès du Rectorat les inquiétudes de la communauté éducative,
- que les situations soient revues, établissement par établissement, dans le 19^e arrondissement et à Paris, afin de préserver la qualité de l'enseignement et de garantir la pérennité et le développement de dispositifs pédagogiques innovants et qui ont, d'ores et déjà, fait leurs preuves. C'est la condition de l'attractivité et de la confiance des parents envers l'école publique.